



## **PROGRAMME DE VEILLE 2026 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

### **ALERTE N° 73 CONCERNANT VIRIDIEN**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié la version 2026 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



## **VIRIDIEN**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 3 JUIN 2026**

### **RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTIONS 12 et 14 : Politiques de rémunération**

#### **Analyse**

Les politiques de rémunération du Président Directeur Général jusqu'au 3 juin 2026 et du Directeur Général à compter du 3 juin 2026, présentées au vote des actionnaires, intègrent la possibilité pour le Conseil d'administration de modifier les critères de performance de leur rémunération variable pour tenir compte de conséquences économiques résultant de circonstances exceptionnelles.



Par ailleurs, figure la possibilité pour les dirigeants de bénéficier d'une rémunération exceptionnelle en cas de circonstances très particulières. La société fait valoir que celle-ci se trouve plafonnée par rapport à la rémunération fixe annuelle du dirigeant concerné.

## **Référence**

### **Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2026 : II-C- 3**

*Le conseil (d'administration ou de surveillance), qui décide de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, est responsable de la publicité et de la transparence de la politique de rémunération de ces derniers.*

*Il doit communiquer aux actionnaires, s'agissant des personnes exerçant la fonction de dirigeant mandataire social, la philosophie et le raisonnement qui ont présidé à l'établissement de cette politique de rémunération, notamment le lien existant entre rémunération, performance et objectifs de performance.*

*L'AFG demande la transparence sur les montants, notamment la rémunération fixe sur l'année à venir, et sur toutes les formes et bases de calcul des rémunérations individuelles, directes ou indirectes, immédiates ou différées, par la société ou ses filiales, en France et à l'étranger, des dirigeants mandataires sociaux, y compris « stock-options » et actions gratuites (précisant ce qu'il en advient en cas de départ de l'entreprise), tout système de retraite (en précisant si celui-ci est identique à celui des autres cadres du groupe ou spécifique), indemnités de départ, avantages particuliers, ainsi que la rémunération globale versée aux dix personnes les mieux rémunérées exerçant des fonctions de direction.*

*La politique de rémunération ne devrait pas prévoir la possibilité d'une rémunération exceptionnelle.*



## **GOVERNANCE**

### **1. Composition du conseil d'administration de VIRIDIEN**

Le conseil d'administration de VIRIDIEN comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 77,8% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Sophie Zurquiyah	Présidente	Non libre d'intérêts	100%	F	60	FR	8	2030	0	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Henning Berg	Dirigeant	Non libre d'intérêts	Nouveau	M	53	NO	Nouveau	2030	1	0			
	Philippe Salle	Admin. Référent	Libre d'intérêts	100%	M	61	FR	8	2029	1	1			
	Amélie Oyarzabal		Libre d'intérêts	100%	F	59	FR	2	2028	0	1	M		
	Anne-France Laclide-Drouin		Libre d'intérêts	100%	F	58	FR	9	2029	0	2	P		
	Colette Lewiner		Libre d'intérêts	100%	F	81	FR	8	2027	0	2	M	P	P
	Mario Ruscev		Libre d'intérêts	100%	M	70	FR	8	2027	0	1		M	M
	Michael Daly		Libre d'intérêts	100%	M	73	UK	11	2029	0	1			
	Olivier Jouve		Libre d'intérêts	100%	M	60	FR	2	2028	0	1		M	M

## 2. Spécificités

- Les statuts de VIRIDIEN comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

